



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 24 juillet 2018 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : LARRABURU Antton, ARMENDARIZ Alain, APHECETCHE Alain, CHABAGNO Inès, HARISMENDY Emmanuelle, MINONDO Mirentxu, POCHELU Didier, POCHELU Bernadette.

Absents : LADEUIX Jean-Pierre, BORDARRAMPE Xalbat a donné procuration à Alain ARMENDARIZ, MIRANDE Mathias a donné procuration à Antton LARRABURU

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle Début de séance : 19h00

1/ Convention avec le CCAS d'HASPARREN pour le portage de repas à domicile

Le CCAS d'HASPARREN assure un service de portage de repas à domicile sur sa Commune mais a également étendu le service aux Communes du Pôle Territorial du Pays d'Hasparren.

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé les conventions de portage de repas à domicile et a fixé le prix du repas à 9€.

Le CCAS d'HASPARREN et la Commune doivent signer une convention, pour que les habitants de la Commune de SAINT MARTIN D'ARBEROUE puissent bénéficier de ce service.

Le Conseil Municipal charge à l'unanimité le Maire de signer la convention avec le CCAS.

2/ Mise en place d'une grille tarifaire pour la vaisselle cassée lors de la location de la salle communale Bil Etxea et mise à jour du règlement intérieur en ce sens

Le Maire rappelle la délibération n°015-2016 du 20 septembre 2016 qui fixe les tarifs de location de la salle communale Bil Etxea et son règlement intérieur.

L'Assemblée avait décidé de mettre à disposition de la vaisselle et de faire payer toute vaisselle cassée lors des locations en se référant à une grille tarifaire établie selon le prix d'achat de la vaisselle.

Après lecture de la proposition de grille tarifaire, le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire présentée et décide de mettre à jour le règlement intérieur en ce sens et de poursuivre l'application de la délibération n°015-2016 du 20 septembre 2016 sans la modifier.

3/ Révision des prix et des modalités des concessions du cimetière

En 2014, le Conseil Municipal avait révisé les tarifs des nouvelles concessions au prix de 100€ la concession perpétuelle.

Aujourd'hui, pour une meilleure gestion du cimetière communal, il est proposé que ces concessions deviennent des concessions cinquantennaires au prix de 100€ car les concessions perpétuelles pourront être difficilement récupérables par la Commune en cas d'abandon. Cela permettra de reprendre des concessions non renouvelées au lieu de créer un nouveau cimetière dans le cas où un jour il n'y aurait plus de place dans le cimetière.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la vente de concessions cinquantennaires au prix de 100€.

6/ Sujets divers

✚ **Cimetière : validation du devis pour l'établissement d'un plan topographique**

✚ **Demande d'installation d'un relais de radiotéléphonie Free Mobile**

✚ **Point sur le personnel :**

❖ **emploi du temps à revoir suite au passage à la semaine scolaire à 4 jours**

❖ **ouverture du centre de loisirs d'Isturitz les mercredis hors vacances scolaires**

Fin de la séance : 20h15

Vu pour être affiché le 17/04/2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Le 27/07/2018